

**Examen professionnel
SAENES classe exceptionnelle**

RAPPORT DU JURY

Session 2019

A – PRESENTATION

1 - Les destinataires du rapport :

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats à l'examen professionnel de secrétaire administratif de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le calendrier de la session 2019 :

- Jeudi 24 janvier 2019 : examen par le jury des dossiers de RAEP (admissibilité)
- les lundi 11 et mardi 12 mars 2019 : épreuve orale d'admission

2 - Le rôle du jury :

Il est chargé de la mise en application des opérations de sélection en vue de l'attribution de places dont le nombre est limité. Les candidats sont jugés les uns par rapport aux autres avec une appréciation principalement comparative.

3 - Les principes régissant l'action du jury :

L'indépendance et l'impartialité de chacun des membres du jury sont les principes de base. Les notes attribuées par le jury ne peuvent pas faire l'objet d'un recours devant le juge administratif ; les délibérations du jury sont confidentielles et se font sans témoin ;

Le respect du principe d'égalité entre les candidats appelle l'unicité du jury (jury unique) ;

Les décisions sont prises collégalement par le jury ;

Le pouvoir du jury est souverain dans les limites du règlement du concours qu'il lui appartient de respecter ;

Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, le jury n'a pas obligation d'accompagner d'appréciations les notes qu'il attribue aux copies.

B – LES CANDIDATS

1 - Le nombre :

11 postes ouverts au recrutement.

51 candidat(e)s inscrit(e)s

37 dossiers de RAEP reçus (72 % des inscrits)

23 candidats admissibles (45 % des dossiers reçus)

11 candidats admis (48 % des admissibles, tous présents)

2 candidats sur liste complémentaire

2 - Les notes :

- **RAEP** : moyenne de 12,45/20
- **Epreuve orale** : moyenne de 14,65/20

C – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE : LE DOSSIER DE RAEP

1 - Objet de l'épreuve :

Examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat (coefficient 3).

2 - Évaluation globale de l'épreuve écrite :

Les dossiers sont constitués généralement avec beaucoup de soin et de sérieux. La forme du dossier doit faire l'objet d'une attention particulière. La valeur de certains dossiers étant parfois très proche, la présentation peut faire la différence. Les candidats doivent être très vigilants au respect de l'anonymat, même si cette problématique a été moins prégnante que l'année dernière.

Il faut veiller à faire apparaître très clairement la logique de la présentation, à dégager le sens de son évolution de carrière. Les exemples et données chiffrées ne doivent pas être trop nombreux, il faut qu'ils apportent une réelle plus-value.

D – L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY

1 - Déroulement de l'épreuve d'entretien :

La durée totale de l'épreuve est de 25 minutes, dont 5 minutes sont consacrées à la présentation par le (la) candidat(e) de son expérience professionnelle (coefficient 5).

Pour conduire l'entretien, le jury dispose du dossier constitué par le (la) candidat(e).

Là aussi, les candidats étaient globalement bien préparés. A de rares exceptions près, le temps prévu pour la présentation (5 mn) était respecté.

2 - Conseils et remarques après l'épreuve orale :

De nombreux candidats font le choix d'apprendre un texte de présentation « par cœur ». Cette méthode est souvent choisie pour lutter contre les effets du stress. Elle peut toutefois se révéler contre-productive, quand elle est à l'origine de trous de mémoire qui peuvent déstabiliser le candidat. Quelle que soit la méthode retenue, il est conseillé aux candidats d'avoir l'expression la plus naturelle possible, et de toujours rendre son propos facilement intelligible. Là encore, la logique du discours doit apparaître clairement au jury.

Le niveau des candidats était assez élevé cette année, ce qui a conduit le jury à relever la difficulté des questions, et la précision attendue dans les réponses. Une très bonne connaissance de son environnement professionnel est bien sûr exigée. Dans les autres domaines, les candidats doivent

démontrer un intérêt pour ce qui touche aux évolutions de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi une capacité à cerner les enjeux des réformes les plus récentes.

Les questions s'apparentant à des mises en situation n'ont pas vocation à vérifier une expérience qui couvrirait tous les champs, mais à s'assurer de la capacité de réflexion et de projection dans de nouvelles fonctions de SAENES. Pour ce qui concerne l'encadrement par exemple, les candidats qui n'exercent pas de responsabilité doivent néanmoins pouvoir démontrer qu'ils ont développé une réflexion sur ce sujet.

Enfin, pour ce qui concerne la place du concours dans le déroulement de leur carrière, et leurs perspectives d'évolution professionnelle, là non plus aucune réponse type n'est attendue. Il s'agit simplement de faire apparaître clairement les souhaits de poursuite de carrière et de les expliciter.

Toulouse, le 17/07/2019

Le Président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP', written over a horizontal line that extends to the right.

Jean-Philippe RODRIGUEZ